

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 26 septembre 2019

Convocation du 19 septembre 2019

Présents : Lilian BILLET Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Corinne DONDE, François FERTHET, Karine JULIEN, Stéphane MARZA, Yvan PAUGET,

Excusés : -

Secrétaire de séance : Karine JULIEN

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 aout 2019 est approuvé à l'unanimité

► Personnel communal :

Monsieur Christophe Robert, employé communal depuis 2012 a déposé sa lettre de démission. Fin de contrat prévue le 31 décembre 2019.

Il est nécessaire de retrouver quelqu'un rapidement pour qu'ils travaillent en doublon tout le mois de décembre.

L'offre d'emploi sera déposée sur le site emploi-territorial et des affiches seront posées. Les candidatures seront acceptées jusqu'au 15 octobre 2019 avec une prise de poste souhaitée au 01 décembre 2019.

► Démarche participation citoyenne :

La date de la réunion publique est fixée au jeudi 17 octobre 2019 à 20h00, avec la participation de la gendarmerie de Montrevel en Bresse. Des affichettes seront distribuées dans les boites aux lettres des administrés.

► Finances :

a) Décision modificative

Le conseil municipal avait validé l'abattage et le débardage de certains pins et chênes afin de commencer à payer une partie de la dette « Forêt ». L'ONF a présenté une proposition qui n'était pas en cohésion avec le prévisionnel, avec notamment des frais ONF en hausse. Après nouvelle concertation, le prix est applicable quelles que soient les essences d'arbres.

La quantité estimée s'élève à 210 m3. La commune va avancer le prix de l'abattage et du débardage et les frais d'exploitation ONF :

- Assistance technique, exploitation forestière ONF : 6 € HT du m3

- Abattage et débardage (12 € HT du m3 pour le bucheron, 10 € HT du m3 pour le débardage (Ste Bochard de Foissiat) soit un coût total de 7.112,00 € TTC.

Aucune somme n'avait été inscrite au budget primitif 2019 « Commune » au compte 6042, il convient de procéder à un virement de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise un virement de crédits d'un montant de 5.600,00 € correspondant à l'abattage et au débardage.

b) Subvention « Diables bleus »

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 18/06/2019 au cours de laquelle étaient présents les «Diables Bleus», en compagnie de l'association des Anciens Combattants, des écoles, des élus et des administrés.

Un DVD retraçant cette commémoration a été réalisé et sera distribué à la bibliothèque, à l'école et à la mairie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 60,00 € afin de permettre à l'association de continuer à perpétuer ce devoir de mémoire et à le transmettre aux générations futures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante :

Organisme	Montant
Les Diables Bleus	60,00 €
Total	60,00 €

► SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) : collecte et valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Monsieur le Maire explique ce qu'est un Certificat d'Economie d'Energie. Lorsqu'on fait des travaux qui permettent de faire des économies d'énergie, ces travaux peuvent être valorisés. Selon un système de calcul particulier, on obtient des certificats qui seront vendus à des opérateurs obligés (fournisseurs de gaz, fuel, pétrole, nucléaire...). L'Etat impose aux opérateurs l'achat de ces certificats. C'est le principe du pollueur-payeur.

Le dossier est complexe, difficile à monter et doit être déposé auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire à Paris.

Le SIEA se propose de mutualiser ces achats et ainsi obtenir les certificats.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui aucuns travaux n'est prévu sur la commune. La convention s'étale sur quatre années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention entre le SIEA et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

► CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse)

a) Conférence des Maires du 09/09/19 :

- Energies renouvelables : la CA3B est en cours de réflexion pour définir une stratégie afin de se positionner en faveur des énergies renouvelables.

- Collecte et traitement des Ordures Ménagères : la taxe TGAP (Taxe Générale sur les Energies Polluantes) risque d'augmenter dans les années à venir. L'usine OVADE présenterait des obsolescences malgré l'investissement réalisé...

- Assainissement : suite au transfert de compétence Eau et Assainissement depuis le 01 janvier 2019 à la CA3B, les écritures de reprise des résultats s'effectueront d'ici fin 2019.

- Plan d'équipement territorial : la construction de la salle multi-activités se fera sur Villemotier.

L'enveloppe globale de la CA3B pour la conférence Bresse Revermont est de 2,3 millions d'euros, la part de la salle multi-activités de Villemotier est estimée à 800.000,00 euros, il reste 1,3 millions à répartir sur cinq autres projets.

La commune de Domsure a inscrit la rénovation du terrain de foot et les bâtiments alentours. Le montage du projet est en cours et devra être finalisé d'ici la fin de l'année. Une première demande de devis de réparation du terrain a été faite, rendez-vous pris le 09/10/19.

► Travaux :

Traversée du Villard : Suite aux réclamations de la commune, le Département et les différents intervenants sont revenus lister les travaux à reprendre. A savoir, l'entrée d'un particulier dont l'angle était trop vif entre la route et l'entrée, la bordure de l'écluse à revoir, le plateau ralentisseur en direction de Coligny d'une hauteur insuffisante, la résine à reprendre côté ouest, l'application d'une résine sur l'enrobé au niveau de l'écluse, le marquage de chaque côté à refaire et enfin deux poteaux à resceller.

Il restera l'aménagement paysager : simple et avec entretien limité. Une demande sera faite à l'entreprise paysagère DELAY-MOIRAUD pour devis.

a) Le poste de refoulement des Noyers : les travaux devraient débuter en novembre.

b) Etude comparative Caillaud Ingénierie : des renseignements complémentaires ont été demandés sur la chaudière bois/granulés. En effet, il est possible de demander une subvention de l'Etat (DETR) de 30 % et une subvention de la Région de 40 %. Le coût estimatif, avec ces subventions s'élèverait à 33.480,00 €. Le coût d'exploitation sur 15 ans est estimé à 93.105,00 € TTC. Comparativement, le fuel s'élève à 121.316,00 € TTC. La solution bois paraît donc la plus avantageuse.

Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de subventions. En cas de réponses favorables, la commune pourra envisager le changement.

Enfin, monsieur le Maire propose de lancer les études de MOE (maitre d'œuvre). Après concertation, il est décidé de poursuivre avec Caillaud Ingénierie et de faire les demandes de subventions à l'Etat et à la Région.

► Forêt :

Le bois coupé a été cubé et sera facturé aux affouagistes pour la période 2018-2019. Peu d'affouagistes se sont inscrits cette année. Il est proposé d'étendre les inscriptions aux habitants de Beaupont.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a mis en place une filière bois pour plaquettes. Contact sera pris pour étudier la faisabilité d'exploitation.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Forestier, l'exploitation des lots d'affouage doit être effectuée sous la responsabilité de trois habitants solvables dits « garants » garantissant la bonne exécution de la coupe et de l'exploitation des bois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal reconduits comme garants messieurs Lilian Billet, Stéphane Marza et Jean-Paul Bouilloud.

► **Ain-Habitat** :

Lotissement Clos du Tilleul : 7 maisons sont attribuées, il reste encore à planter les haies et semer les pelouses.

La date du 15 novembre 2019 vers 17h00 est retenue pour l'inauguration et la présentation aux élus.

► **Divers** :

a) Projet méthanisation de Condal : une enquête publique est ouverte du 01 au 31 octobre. Des affiches ont été déposées dans les points d'affichages de la commune. Une réunion publique est prévue à Condal le vendredi 27 septembre 2019.

b) GAEC des Cours : le permis de construire pour l'unité de méthanisation, déposé le 30 juillet 2019, est en cours d'instruction par la DDT. Des pièces complémentaires ont été demandées.

Monsieur le Maire précise qu'il a émis des remarques sur le projet notamment sur les accès et l'impact visuel. En effet, l'entrée et la sortie des camions sont envisagées sur la route de Montoux, or cette route reste très fragile et n'est pas adaptée aux passages d'engins encore plus lourds et encore plus gros. Elle ne pourra supporter en l'état le trafic généré par cette unité de méthanisation. Une entrevue avec Madame Pauline Michel a été organisée pour évoquer les différentes remarques. L'impact visuel de ces installations sera très important et des mesures compensatoires pourraient être demandées.

c) Assemblée Générale des Associations :

- Mosaïque : l'année se termine avec un bilan financier quasi à l'équilibre. Ce résultat n'entache en rien le fonctionnement de l'association qui reconduit ces activités pour 2019-2020.

L'activité Gym présente un bilan financier déficitaire du fait du manque d'adhérents, mais l'association n'a pas demandé de subventions et dispose d'argent en caisse. Les activités sont reconduites.

- Bibliothèque : 17 bénévoles se relaient pour accueillir les personnes. L'adhésion des familles s'élève à 8 €. N'hésitez pas à venir découvrir.

- Sou des Ecoles : bilan financier positif, cependant le Sou menace d'être mis en sommeil, faute de bénévoles. Une réunion est programmée avec les parents volontaires qui se sont désignés lors de l'Assemblée Générale. Les écoles ont demandé une cotisation à la coopérative d'un montant de 10 € pour pallier.

- Restaurant scolaire : bilan financier déficitaire avec notamment une hausse des frais de personnel liés aux absences. Néanmoins, l'association se porte bien et le nombre de repas servi est stable.

- Garderie « Les Ptits Beaudoms » : bilan financier positif. La présidente, madame Delphine Moulon, précise qu'elle a pu obtenir une subvention départementale de 1.500,00 € qui s'avère bienvenue cette année mais s'inquiète pour l'avenir de l'association. Une prochaine réunion devrait être programmée avec les mairies.

d) Projection de films : madame Christine Drouilhet précise que le projet est mis en sommeil pour le moment.

e) CCAS : réunion prévue le 08 octobre 2019 à 20h00 en salle du Conseil.

f) Cyclo Roger Pingeon : rendez-vous à Beaupont le 29 septembre 2019.

g) Congrès des Maires 19-21 novembre 2019 à Paris : le Maire et le 1^{er} Adjoint seront présents.

h) Terre du cul : prévoir de refaire le fossé qui s'affaisse.

i) Syndicat de rivières : monsieur Jérôme Commaret a relancé à nouveau le Syndicat pour le remplacement du vannage du moulin de Leschaux. Le budget est disponible. Contact sera repris avec monsieur Noël Piroux pour l'avancée du dossier.

j) Bulletin municipal : il est possible de le produire comme les années précédentes. Un mail sera envoyé à toutes les associations et aux écoles pour récupérer photos et comptes-rendus.

Date du prochain conseil municipal : jeudi 24 octobre 2019 à 20h00